



CR CATSIS du vendredi 4 septembre 2020

Secrétaire de séance : philippe laquêche

CAT 2020-025 Décision modificative n°1 du SDIS 33 – Exercice 2020

Le présent projet de décision modificative a pour objet la prise en compte des ajustements budgétaires rendus nécessaires par la crise sanitaire relative au covid-19 et la revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux SPP.

Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE

CAT 2020-026 Gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement – Actualisation des autorisations de programme

Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE

CAT 2020-027 Mesures compensatoires en faveur des agents liées au risque et au surcoût de travail

Le sdis33 souhaite mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs compensatoires en faveur de ses personnels :

- **Le versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020** pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- **La revalorisation de l'indemnité de feu prévue par le décret n°2020-903 du 24 juillet 2020** modifiant l'article 6-3 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990. Les SPP pourront dorénavant percevoir une indemnité de feu d'un taux de 25 % du traitement soumis à retenue pour pension.

La délibération CA2002-26 est donc abrogée dans sa partie 1°. La présente mesure s'appliquera à compter du 1er août 2020 pour un montant d'environ 1,6 millions d'euros en 2020 et un montant annuel d'environ 3,8 millions.

- **L'attribution de titres-restaurant à l'occasion de la fermeture des restaurants administratifs en raison de la pandémie Covid-19**

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie Covid-19, la société Elior, titulaire du marché de restauration collective, a décidé de prononcer par défaut la fermeture de l'ensemble des restaurants au niveau national et local, à compter du lundi 16 mars 2020. En accord avec l'établissement, cette fermeture s'est prolongée jusqu'au mercredi 13 mai 2020 inclus.

Dans la mesure où les agents relevant de ces sites n'ont plus eu la possibilité de prendre leurs repas dans un restaurant administratif, ils peuvent donc prétendre à l'attribution de titres-restaurants dans les conditions prévues par la délibération n°2004- 38, exclusivement pour la période allant du 16 mars 2020 au 13 mai 2020 inclus.

Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE

**CAT 2020-028 Mise en réforme de divers mobiliers et d'équipements****CAT 2020-029 Mise en réforme de véhicules et divers matériel (remis sur table)**

Comme le fait régulièrement le SDIS 33, Il est proposé de procéder à la réforme des matériels (mobiliers, électroménagers, équipements, véhicules et divers matériels)

Le SNSPP-PATS 33 a voté FAVORABLE

INFORMATION

Souscription de deux emprunts de 3.000.000 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel et de 10.000.000 € auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes

Dans le cadre du financement du programme d'équipement inscrit au budget 2020, le SDIS 33 a lancé le 18 mars 2020 une consultation auprès de divers organismes bancaires.

Mise à disposition de personnel

Le commandant de SPP Jérôme MESURE est mis à disposition de l'Etat auprès de la DGSCGC, en qualité de chef du pôle planification et gestion de crise de l'Etat-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest à compter du 1er juin 2020 .

QUESTIONS DIVERSES :

Le SNSPP-PATS 33 interroge le Directeur

Concours caporal

Le SNSPP-PATS 33 souhaite connaître l'orientation que prendrait l'établissement pour l'organisation d'un concours de caporal en Gironde ?

DDISIS : Le SDIS 33 a interrogé les départements voisins pour connaître les besoins de chacun. Le SDIS serait plus favorable vers fin 2021.

Nous devrions en savoir plus le 11 septembre 2020

Affectation des 5 VSAV

Il est prévu d'affecter 5 VSAV supplémentaires d'ici la fin de l'année . Ces affectations étaient liées au 150 embauches supplémentaires qui n'ont pas eu lieu.



Pour le **SNSPP-PATS 33**, Il nous paraît prématuré de les positionner dans les centres sans que ces embauches soient effectives. Cela va créer de la tension dans certains centres .

les effectifs sont très sollicités et plus on mettra d'ambulance plus on sera sollicité par le SAMU pour des missions qui nous incombent pas .

DDISIS : *rien n'est encore acté*

Bascule des téléalarmes en DIV3

Actuellement les missions téléalarmes sont effectuées par des fourgons

cela crée une sursollicitation de ces véhicules et met à mal notre potentiel opérationnel incendie jour .
il avait été acté de requalifier ces missions en div 3 .

Où en est on de ce dossier ?

DDISIS : *Dossier toujours dans les tuyaux retardé par la période COVID il ya 6 contentieux en cours.*

DDISIS : *Suite aux prochaines élections CATSIS, la compositions des élus du personnels sera modifiée. Certains seront peut être encore présents et d'autres non candidats ou nons élus. L'administration remercie les élus pour le travail effectué pendant ce mandat.*

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dossiers présentés, veuillez le demander sur l'adresse mail suivante :
contact33@snspp-pats.fr